

PROTOCOLE ECOLE

Prévenir, soutenir et accompagner les enfants dans les situations d'intimidation

La situation est révélée à l'école par :

- L'enfant intimidé
- Les parents
- Les enseignants
- Un enfant témoin
- L'équipe de circonscription

 Situation de départ

 Traitement par l'école

 Traitement par l'équipe
pHARe, ressource du
"Bien-être à l'école"

Dans la journée, réunion de l'équipe pédagogique et saisie des faits et des propos.
En parallèle, soutien à l'enfant intimidé, la cible.

La situation n'est pas de
l'intimidation et relève de :

- L'équipe pédagogique ;
- Le directeur
- Le RASED
- Le Médecin scolaire
- L'IEN
- Autres partenaires extérieurs.

La situation est analysée comme
étant de l'intimidation, transmission à
l'équipe pHARe, ressource du "Bien-
être à l'école" de la circonscription.

La situation est analysée par
l'équipe pHARe de la circonscription
qui détermine des suites à donner.

La situation est de l'intimidation : mise en place du protocole

Entretiens et suivi avec les
intimidateurs présumés/les témoins,
par des membres de l'équipe pHARe,
dans les horaires scolaires.

+ Entretien avec la cible +

Information ou
Rencontre avec les
parents de la cible
(directeur + IEN si
nécessaire)

Réunion pour bilan et saisie d'une synthèse et information aux équipes pédagogiques.

Maintien de la **vigilance** et **rencontre de
régulation** avec l'élève cible.